

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221208-2022-81-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022

OBJET :
**Site Ramsar des Étangs
de la Champagne
humide – Approbation
du Document
d'orientation 2023-2025
et du projet de Contrat
de territoire « Eau et
Climat »**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Dan LERT,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	14
Représentés par mandat	8
Absents	8

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Bélaïde BEDREDDINE,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

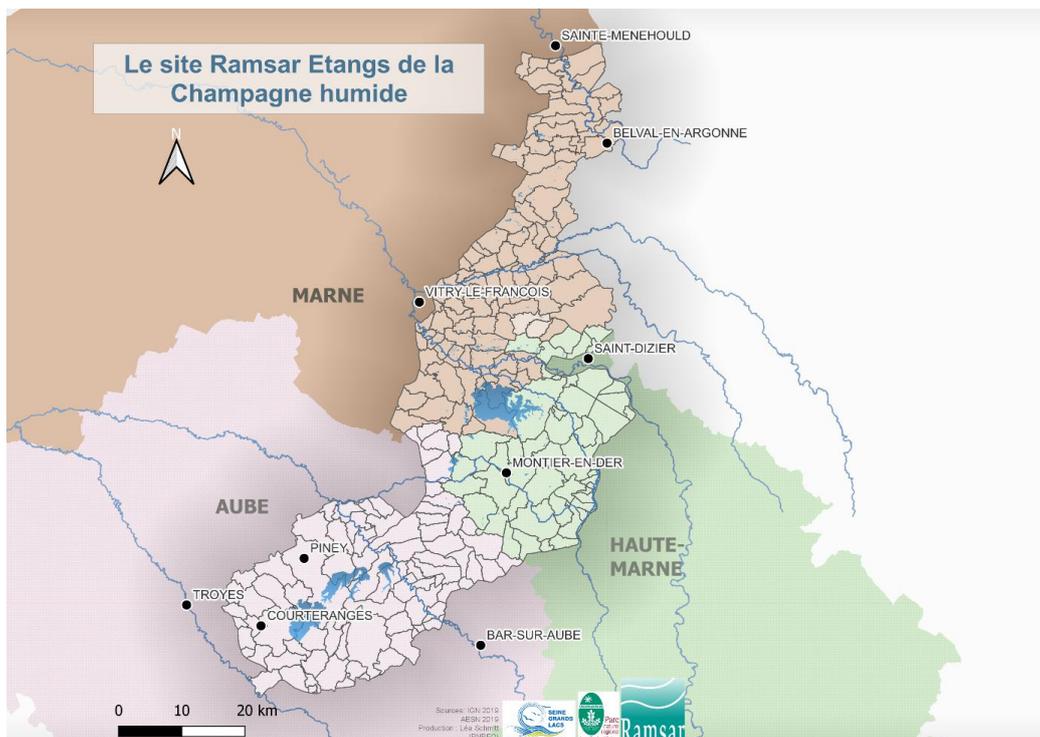
Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le site des « Étangs de la Champagne humide » a été labellisé le 5 avril 1991 au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides d'importance internationale, en raison de ses qualités environnementales et paysagères, en particulier en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux. D'une superficie de 255 800 hectares, il est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine et s'étend sur les départements de l'Aube (10), de la Marne (51) et de la Haute-Marne (52). Son périmètre recouvre 228 communes et s'étire des portes de l'agglomération troyenne jusqu'en Argonne. Il correspond aux limites de la région naturelle de Champagne humide, caractérisée par un sous-sol imperméable (argiles, marnes, sables), ce qui a pour effet de retenir l'eau en surface et fait de ce territoire une mosaïque de milieux humides (étangs, prairies, forêts, vallées alluviales). Les lacs-réservoirs d'Orient, Temple-Amance, et du Der, situés au cœur du périmètre, en sont une composante majeure. Ces ouvrages et leurs abords sont des espaces propices au développement d'une biodiversité riche et unique dont la préservation est un enjeu fort.



Le Document d'orientation 2023-2025

Depuis sa labellisation en 1991, ce site n'a pas fait l'objet d'une véritable animation. Ainsi, l'association France Ramsar a sollicité Seine Grands Lacs en qualité d'EPTB et à la suite d'une étude de gouvernance réalisée en 2018, l'Agence de l'eau Seine Normandie et la DREAL Grand Est ont confié par une lettre de mission en date du 21 juin 2019, le portage de l'animation du site à l'EPTB Seine Grands Lacs et au PNR de la Forêt d'Orient.

En janvier 2022, la co-animation du site connaît une nouvelle dynamique avec l'arrivée d'animateurs dédiés au sein de Seine Grands Lacs et du PNR de la Forêt d'Orient. Durant cette année, les équipes des deux structures ont donc travaillé à la rédaction du document d'orientation du site Ramsar et à l'élaboration du programme d'actions triennal 2023-2025. Suite à de nombreuses rencontres

bilatérales, des ateliers thématiques, et une période de consultation de juillet à septembre 2022, le document d'orientation et le programme d'actions ont été approuvés à l'unanimité en conférence plénière du Comité de suivi qui s'est tenue le 5 octobre 2022 à Ceffonds (52).

Le document est présenté en annexe 1 au présent rapport.

L'animation et la concertation menées par Seine Grands Lacs et le PNR de la Forêt d'Orient ont permis de fédérer une multiplicité d'acteurs autour du site des « Étangs de la Champagne humide ». Le programme d'actions tel que constitué sera mis en œuvre sur une durée de 36 mois **2023-2025, pour un montant prévisionnel global de 756 750 € TTC et autour de 23 actions qui déclinent les quatre objectifs majeurs :**

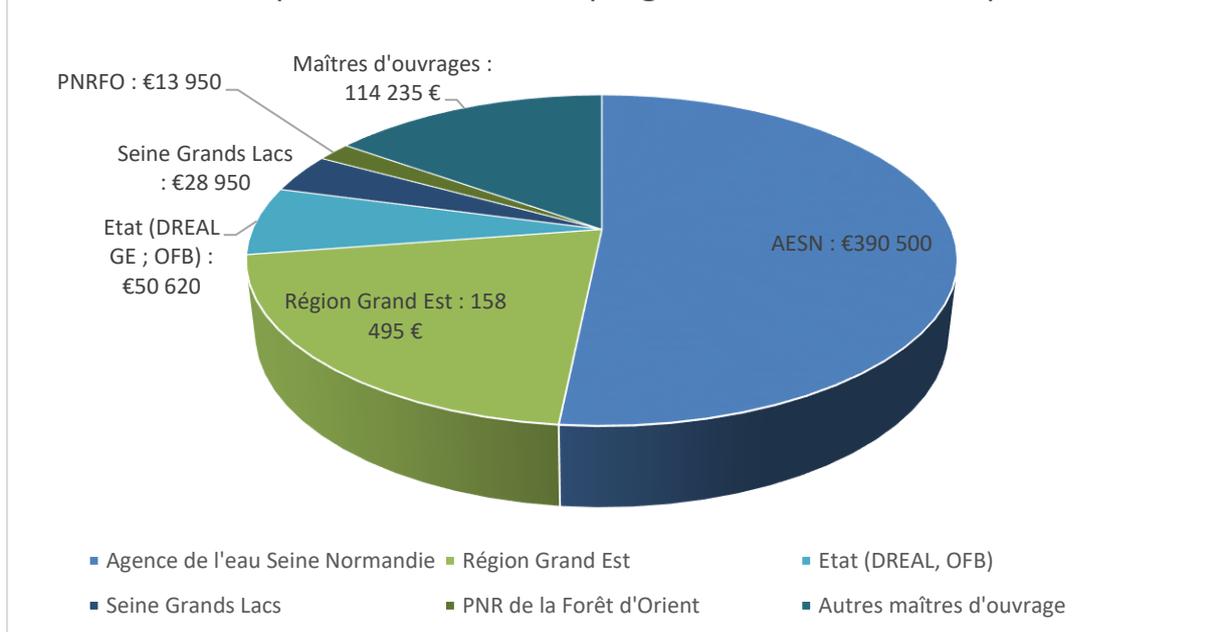
1. **Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »,**
2. **Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables,**
3. **Assurer un aménagement et un développement durables du territoire,**
4. **Installer une gouvernance et une mise en réseau des acteurs.**

Programme d'actions 2023-2025		
Objectif 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »		
N° action	Intitulé	Maîtres d'ouvrage
Action n°1	Alimenter la plateforme pour la biodiversité du Grand Est	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°2	Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle du site Ramsar « Étangs de la Champagne humide »	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°3	Valoriser et diffuser l'exposition « Étangs de la Champagne humide »	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°4	Contribuer et renforcer les événements sur le site	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°5	Étudier la faisabilité de la création d'un centre d'interprétation	Syndicat du Der
Action n°6	Mutualiser et créer des supports pédagogiques (plaquettes, jeu, charte graphique)	CPIE du Sud-Champagne
Action n°7	Actualiser les panneaux et supports d'information sur le site Ramsar ECH	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°8	Créer des itinéraires de randonnée « Étangs de la Champagne humide »	Département de l'Aube et département de la Marne
Action n°9	Réaliser des films de présentation du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Objectif 2 : Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables		
Action n°10	Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique	UNAT Grand Est
Action n°11	Améliorer la connaissance globale des zones humides	CEN CA

Action n°12	Réaliser des inventaires des zones humides	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°13	Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi ornithologiques et écologiques	Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne Ardenne
Action n°14	Mettre en œuvre des travaux de restauration sur des sites à enjeux	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°15	Favoriser les habitats d'oiseaux d'eau en agissant sur les plans d'eau	LPO / PNR de la Forêt d'Orient
Objectif 3 : Assurer un aménagement et un développement durable du territoire		
Action n°16	Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux des ressources du site Ramsar	PNR de la Forêt d'Orient
Action n°17	Concevoir et diffuser un guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne
Action n°18	Organiser des formations à destination des élus	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°19	Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux des zones humides	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Action n°20	Connaître, favoriser et pérenniser le rôle des gravières en termes d'accueil de la biodiversité	Fédérations régionale et départementales (10, 51, 52) des chasseurs
Action n°21	Connaître, valoriser et développer la Trame Verte	Fédérations régionale et départementales (10, 51, 52) des chasseurs
Action n°22	Mettre en place une stratégie de sécurisation foncière	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient
Objectif 4 : Gouvernance et mise en réseau		
Action 0	Animation globale du site Ramsar (organisation des instances de gouvernance, suivi du programme d'actions)	Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient

*actions portées par Seine Grands Lacs

Participation financière au programme d'actions complet



Ainsi, en complément du financement attendu de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du Contrat Eau et Climat, des demandes de financement complémentaires seront également sollicitées auprès de la Région Grand Est, de l'État (DREAL Grand Est et Office Français de la Biodiversité), de l'Union Européenne (fonds FEDER), de Seine Grands Lacs, et du PNR de la Forêt d'Orient.

Le Contrat Eau et Climat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Afin de disposer des financements nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'orientation, une candidature à un contrat de territoire « Eau et climat » (CTEC) a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le programme « Eau et climat » de l'Agence de l'eau Seine Normandie a pour objectif « *d'accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrages autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique* ». Le CTEC à mettre en œuvre sur le territoire des « Étangs de la Champagne humide » répond précisément à un des enjeux majeurs pour l'adaptation du bassin au changement climatique identifiés par l'Agence, celui de la **protection des milieux aquatiques et humides**. De plus, plusieurs actions de sensibilisation sur les thématiques eau et biodiversité figurent également au programme.

Le coût et le financement prévisionnel du contrat territorial « Eau et climat »

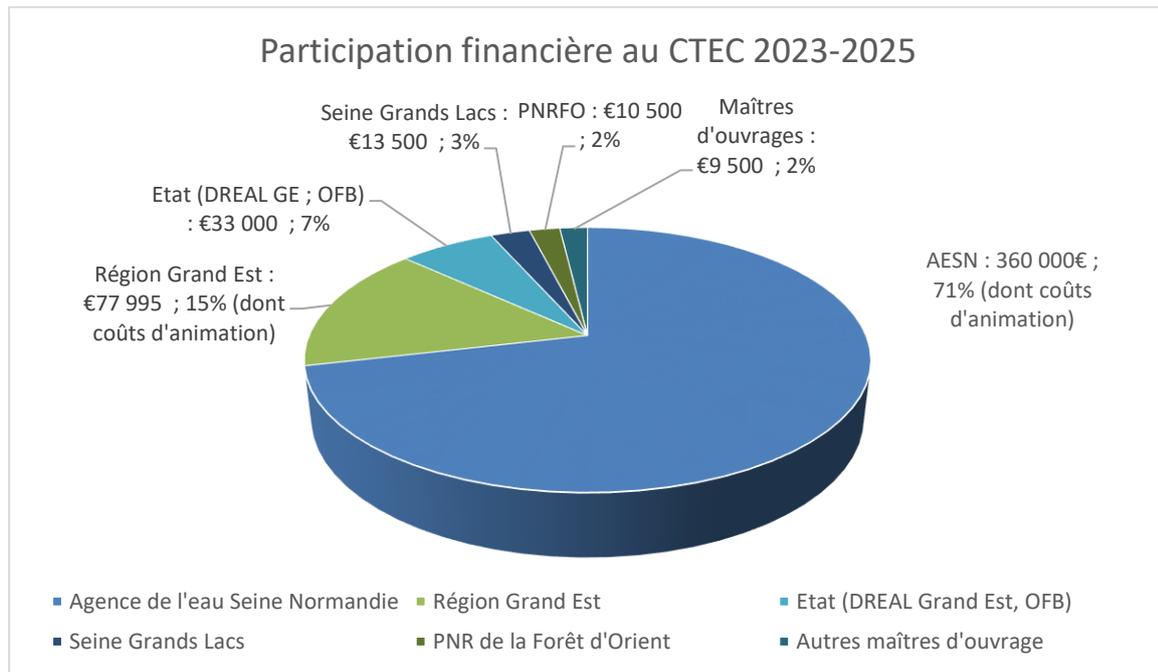
Sur les 23 actions du programme complet, 14 ont été identifiées, après échanges avec les partenaires et l'Agence de l'eau Seine Normandie, comme répondant aux objectifs d'un contrat « Eau et climat ».

Liste des actions intégrées au contrat « Eau et climat » (dont actions portées par Seine Grands Lacs) :

- Action 0.1 : Animation territoriale globale (gouvernance, contrat « Eau et climat »)
- Action 1 : Alimenter la plateforme pour la biodiversité du Grand Est
- Action 2 : Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle
- Action 3 : Valoriser et diffuser l'exposition
- Action 4 : Créer, contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar
- Action 6 : Mutualiser et créer des supports pédagogiques
- Action 7 : Actualiser les panneaux et supports d'information
- Action 9 : Réaliser des films de présentation du site
- Action 11 : Améliorer la connaissance globale des zones humides
- Action 12 : Réaliser des inventaires des zones humides
- Action 13 : Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi ornithologiques et écologiques
- Action 14 : Mettre en œuvre des travaux de restauration sur des sites à enjeux
- Action 18 : Organiser et animer des formations à destination des élus
- Action 19 : Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux des zones humides

Le coût prévisionnel des actions intégrées au contrat est estimé à 564 876 € (frais d'animation compris).

Le plan de financement prévisionnel est détaillé ci-dessous :



Pour mémoire, le financement du poste d'animateur Ramsar au sein de Seine Grands Lacs sera renouvelé par l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% de l'assiette éligible (0,86 ETP) et par la Région Grand Est.

Le projet de contrat est présenté en annexe 2 au présent rapport.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le Document d'orientation du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide 2023 -2025 ;

VU le projet de contrat 2023–2025 Eau et Climat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le Document d'orientation du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide 2023 -2025.

Article 2 : **APPROUVE** le projet de Contrat Eau et Climat 2023-2025 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

Article 3 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat Eau et Climat 2023-2025 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles pour la mise en œuvre des actions de Seine Grands Lacs inscrites au programme d'actions du Document d'orientation et au Contrat Eau et Climat 2023-2025 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr